



Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée générale du 30 juin 2022

Les actionnaires de la société Financière et Immobilière de l'Étang de Berre et de la Méditerranée sont invités à participer à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le jeudi 30 juin 2022, à 9 heures 30, au 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï, 13620 CARRY-LE-ROUET.

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO du 25 mai 2022 et l'avis de convocation sera publié au BALO du 15 juin 2022.

Les modalités de participation et de vote figurent dans ces avis.

Les documents prévus par l'article R. 225-83 du code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée.